

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

## **Règlement 576-2021**

### **AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

---

Attendu qu'il y a lieu d'abroger le règlement no 454-2013 augmentation du fonds de roulement;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 9 mars 2021;

En conséquence, sur proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu, à l'unanimité, que le règlement no 576-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Un fond de roulement de 300 000\$ est constitué. Ce fond est constitué d'un montant de 200 000\$ provenant de l'ancien fonds de roulement et un montant de 100 000\$ provenant du surplus général au 31 décembre 2020.

#### **ARTICLE 2 - ABROGATION**

Le présent règlement abroge le règlement suivant adopté avant ce jour dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :

- 454-2013 augmentation du fonds de roulement

et toute autre réglementation municipale antérieure incompatible.

#### **ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité le \_ avril 2021.

---

Stéphan Hébert, maire

---

Sylvie Viens, directrice générale

Avis de motion : 9 mars 2021  
Projet de règlement : 9 mars 2021  
Adoption :  
Publication :  
Mise en vigueur :



## **AVIS PUBLIC**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du \_ avril 2021, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT 576-2021 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421,4<sup>e</sup> Avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce \_\_ avril 2021.

---

Sylvie Viens  
Directrice générale

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le \_\_ avril 2021 entre 9h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le \_ avril 2021.

---

Sylvie Viens  
Directrice générale